



Vivier-au-court

61 rue Tambach Dietharz

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION Cybersécurité

Le Certificat de Spécialisation « Cybersécurité » est un diplôme de niveau 4 d'une durée de 1 an qui vise à donner une qualification spécialisée. La formation se caractérise par une forte alternance entre la formation en établissement et en milieu professionnel.

- Cette formation se prépare après un bac pro CIEL voire un bac technologique ou un bac général

Cette formation est également accessible par la voie de l'apprentissage et en formation continue.

Objectifs de la formation

La MC Cybersécurité forme des techniciens capables d'intervenir sur l'installation, l'exploitation et la maintenance des réseaux informatiques, notamment dans le domaine industriel (véhicules, systèmes embarqués, objets connectés, etc.).

Il acquiert les compétences pour mettre en œuvre des réseaux informatiques : accompagnement du client et dossier d'exécution, gestion de projet (identifier les ressources humaines et matérielles, etc.) et d'équipe, codage, installation et exploitation technique d'une installation ou infrastructure réseau (dont configuration matérielle et logicielle des équipements), suivi et maintenance d'un réseau informatique... Il est formé à la sécurisation des données, des applications, des équipements et infrastructures numériques : audit d'une installation ou d'un système et rédaction d'un cahier des charges, organisation d'une intervention et gestion d'incidents... Il s'agit d'agir notamment contre les « cyberattaques ». De plus, l'élève reçoit les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Ses domaines d'activités seront : l'informatique et la cybersécurité





Enseignements Professionnels

- 1^{ère}**
- Enseignement professionnel / Gestion de projet / Communication - **22 h / semaine**
 - Anglais technique : professionnel - **4 h / semaine**
 - Total par semaine - **26 h**
 - Total en établissement sur l'année - **520 h**
 - Total du suivi des PFMP sur l'année - **216 h**
 - Nombre total d'heures de la formation - **736 h**
 - Nombre de semaines en établissement - **20**
 - Nombre de semaines en entreprise - **16**

Poursuites d'études

La mention complémentaire « Cybersécurité » constitue une première qualification post-baccalauréat et permet d'entrer dans la vie professionnelle puis de pouvoir évoluer grâce à la formation continue en envisageant la préparation d'un BTS notamment.

Formation en établissement scolaire

L'accès à cette formation complémentaire peut se faire directement après un bac Pro CIEL, un bac technologique voire même un bac général.

D'une durée de 1 an elle débute début septembre et se termine fin juillet.



Formation en entreprise

D'une durée de 16 semaines, elle fait partie intégrante de la formation.

Elle permet de réaliser les mises en situation obligatoires en milieu professionnel, lieu où l'élève acquiert certaines compétences « métier » qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle. Offre à l'élève :

- La mise en application et la consolidation des compétences acquises au lycée professionnel.
- Le travail sur des situations réelles difficilement simulables au lycée.
- L'acquisition de nouvelles compétences.
- L'approfondissement de sa connaissance de l'environnement de l'entreprise et du monde professionnel.